

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;"><b>DE 2024-038</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 06 juin 2024</b></p>
---	--

L'an deux mil vingt-quatre et le six juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 31 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marc VALERO, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Olivia HILAIRE, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

Pouvoirs de : Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES, Norbert GUILLARME à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

### **7.1.2 – Affectation « Immeuble Riton » au budget annexe Immeubles de rapport**

---

#### **Monsieur le Maire expose :**

Vu le CGCT, et notamment l'article L. 2241-1,

A partir du 1<sup>er</sup> Avril 2024, l'Immeuble Riton est loué à la SAS « Gite d'étape l'Escanson – un temps pour soi » et les loyers seront encaissés sur le Budget « Immeubles de rapport » puisque la commune a signé avec cette société un bail commercial. Dès lors, il y a lieu de transférer ce bien du budget VILLE vers le budget IMMEUBLES DE RAPPORT.

Les opérations d'affectation s'effectuent par opération d'ordre non budgétaire initiées par l'ordonnateur. L'assemblée délibérante n'a pas à ouvrir de crédits au budget et l'ordonnateur n'émet pas de titres ni de mandats pour ce passage. La transmission de l'information au comptable sera assurée par un certificat administratif qui doit indiquer les éléments suivants sur le bien mis en affectation.

- Chez l'affectant : date, n° inventaire, désignation, compte par nature concerné, valeur d'acquisition.
- Chez l'affectataire (bénéficiaire) : les mêmes informations que chez l'affectant complétées de la durée et du type d'amortissement (Linéaire).

Il vous est proposé :

D'approuver l'affectation de l'immeuble Riton au budget annexe Immeubles de rapport

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (21 présents + 4 pouvoirs)

**Accepte** l'affectation de l'immeuble Riton au budget annexe Immeubles de rapport.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240607-DE\_2024\_038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2024

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 07 juin 2024,  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Monique JOANNY", written over a vertical line.